



IDENTIFICATION DES MESURES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DCE OU SDAGE

BASSIN VERSANT GARDONS	Problème à traiter (1)	Objectif spécifique visé (2)	Mesure opérationnelle pour atteindre les objectifs DCE ou SDAGE (3)				Précisions sur le secteur concerné (4)			Faisabilité des mesures (5)		Délais (6)		Identification des impacts majeurs des mesures sélectionnées (7)	Maîtrise d'ouvrage pressentie (8)	Commentaires (9)
			Mesure actée aujourd'hui (31)		Mesure complémentaire à mettre en oeuvre (32)		N°masses d'eau (41)	Précisions (X unités de quantification) (42)	Estimation de coût (43)	Technique (51)	Financière (52)	Réalisation av 2012 (61)	Réponse du milieu av 2015 (62)			
			Mesure (311)	Code mesure (312)	Mesure (321)	Code mesure (322)										
Atteinte du bon état écologique	Pollutions urbaines et industrielles		Travaux STEP et réseaux	5B08 - 5B12 - 5B13	Travaux STEP et réseaux	5B08;5B12;5B13	382-381-380 a et b - 379 - 378-377	agglos + de 5000 : La Grand-Combe/ Les salles du Gardon ; Saint Christol-Les-Alès		oui	difficile	difficile	oui	aucun	Collectivité	Difficulté financière pour les réseaux
	Pollutions urbaines et industrielles				Traitement des rejets de caves	5E17	381-379-377	* Gardons : même rubrique :		oui	oui	oui	oui	aucun	Exploitants	Passer par la mise à jour des prescriptions agroalimentaires réglementaires
	Pollutions urbaines et industrielles				Limitation des impacts des eaux de lessivage et exhaures des mines	5A10;5A25	381-380 b			oui	difficile	difficile	incertaine	aucun	Propriétaires Exploitant	Doute de la faisabilité technique et financière (St Sébastien d'aigrefeuille - ME#381 - : plus gros taux d'arsenic au monde) - Dissocier le rejet des mines de la pollution accumulée - Passe par le suivi et l'entretien des terrils pour réduire l'entraînement des MES par les pluies + stabilisation, suivi et entretien des berges des terrils pour éviter le départ de matériaux en cours d'eau + mise en oeuvre de mesures compensatoires aux pollutions diffuses industrielles (traitement des eaux d'exhaure, plantation d'espèces non acidifiantes ou d'espèces piégeant certaines substances)
	Pollutions urbaines et industrielles				traitement des pollutions industrielles historiques diffuses	5A08;00	381-380 b			difficile	difficile	difficile	incertaine		Propriétaires Exploitant	Dissocier le rejet des mines en activité de la pollution accumulée
	Pollutions urbaines et industrielles				Suivi de l'impact des ensembles miniers	00	381-380 b			oui	oui	oui				
	Pollutions urbaines et industrielles				Traitement des rejets industriels	5A28 ;5A25;5A32	380 b			oui	oui	oui	oui	OK	Industriels	
	Pollutions urbaines et industrielles				Gestion et traitement des boues de carriers	00	379-378-377			oui	oui	oui	oui	aucun	Exploitants	
	Artificialisation		Plan pluriannuel Gestion des atterrissements	00	Gestion des seuils (profil en long + transport solide)	3C07;3C08;3C09	382-381-380 a et b - 379 -377			oui	difficile	difficile	oui	Espace de mobilité Eutrophisation	Collectivité	Y compris le Galeizon (affluent 380 b)
	Artificialisation		Plan de restauration et d'entretien de la ripisylve	00	Continuité amont/aval : créations de passes à poissons et suppression ponctuelle d'ouvrages	3B01;3C11;3C12;3C10	377-378-379-381-380 b	7 seuils		oui	difficile	difficile	oui		Propriétaires et collectivités	Y compris le Galeizon (affluent 380 b)
	Artificialisation				Favoriser les connexions latérales : bras morts, espaces de liberté, suppressions ponctuelles d'ouvrages ...	3C15;3C16	377-381-379-380 b			oui	difficile	difficile	oui	Foncier - Profession agricole	Collectivité	
	Artificialisation				Continuité amont/aval : améliorer transport solide sur les barrages	3C08;3C09	380 a et b			oui	difficile	difficile	oui		Conseil Général	
	Prélèvements Gestion quantitative		Etude prélèvements / besoins		Protocole de gestion concertée de la ressource : plans de gestion et programmes d'action	3A09;3A11	382-381-380 a et b - 379 -377-378- 6128-6322-			oui	oui	difficile	oui	Profession agricole Collectivités Industrielles	Profession agricole Collectivités Industrielles	L'étude prélèvements/besoins est actée en conseil syndical, mais n'est pas encore financée
	Prélèvements Gestion quantitative				Mettre en adéquation l'urbanisation avec les ressources disponibles	3A17	382-381-380 a et b - 379 -378-377- 6128-6220-6322-			oui	oui	difficile	oui	Foncier - Collectivités	Collectivité	
	Prélèvements Gestion quantitative				Connaissance et suivi des débits d'étiage puis définition des débits objectifs d'étiage	3A01;3A10	382-381-380 a et b - 379 -378-377-			oui	oui	oui	oui		Collectivité	
	Prélèvements Gestion quantitative		Défi Gestion quantitative canaux de Beaucaire et Boucoiran		Développer l'animation, l'information et la sensibilisation sur la gestion de la ressource	3A05;3A09	382-381-380 a et b - 379 -378-377- 6128-6220-6322-			oui	oui	oui	oui			Beaucaire : suppression prélèvement ds Gardons, remplacé par Rhône à Vallabrègues

Prélèvements Gestion quantitative				Economie d'eau	3A05;3A06;3A07;3A08	382-381-380 a et b - 379 -378-377- 6128-6220-6322-			oui	oui	difficile	oui		Collectivités, industriels, particuliers, agriculteurs	
Prélèvements Gestion quantitative				Mettre en adéquation la production agricole avec les ressources disponibles	3A17	382-381-380 b-379			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Collectivités Profession agricole	pb de mutation des exploitations
Prélèvements Gestion quantitative				Optimiser la gestion actuelle avant de rechercher de nouvelles ressources	3A11	382-381-380 a et b - 379 -378-377- 6128-6220-6322-			oui	oui	difficile	oui		Collectivité	
Prélèvements Gestion quantitative				Connaissance / diagnostic des prélèvements et de la ressource (adéquation besoins/ressource ...)	3A02;3A01;3A03	382-381-380 a et b - 379 -378-377- 6128-6220-6322-			oui	oui	oui			Collectivités	
Pollutions diffuses				Réduire voire supprimer les utilisation non agricoles de pesticides (sensibilisation, éducation, communication...)	5D01;5D19;5D24	381-380 b-379-377-6322-6323-6128			oui	oui	difficile	oui		Collectivités SNCF ASF CG DDE	mesure intégrant aussi le travail auprès des particuliers (et donc des distributeurs)
Pollutions agricoles				Animateur agricole : formation/sensibilisation/animation	5D24;5D19	BV			oui	oui	oui		aucun	Collectivité	
Pollutions agricoles				Pratiques alternatives à l'utilisation des pesticides et utilisation raisonnée des fertilisants	5D01;5C10	381-380 b-379-377-6322-6323-6128			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Profession agricole	Y compris Seynes et Alzon ( affluents de la 377)
Pollutions agricoles				Promouvoir l'agriculture biologique	5D05;5D04	381-380 b-379-377-6322-6323-6128			oui	difficile	difficile	oui		Etat - Collectivités - Profession agricole	Y compris Seynes et Alzon ( affluents de la 377)
Pollutions agricoles				Suppression de l'utilisation d'herbicides sur les zones d'alimentation des captages et mise en place de pratiques alternatives	5D01;5F08	6322-6323-6128			oui	difficile	difficile	oui		Profession agricole	Difficulté technique sur le karst
Pollutions agricoles				Délocaliser les cultures ayant un impact situées dans les bassins d'alimentation de captages	5D03	6322-6323-6128			oui	difficile	difficile	oui		Profession agricole	
Pollutions agricoles				Equipement et traitement des aires de lavage et de remplissage	5D10;5D12	381-380 b-379-377-6322-6323-6128 ?			difficile	difficile	difficile	oui		Collectivités Profession agricole	Y compris Seynes et Alzon ( affluents de la 377)
Pollutions agricoles				Aménagement de l'espace rural : création de bandes enherbées, ZH, gestion des fossés	5D07;00	381-380 b-379-377-6322-6323-6128 ?			oui	difficile	difficile	oui	Profession agricole	Collectivités Profession agricole	Y compris Seynes et Alzon ( affluents de la 377)
	directive eaux de baignade	Recensement des zones de baignade		identifier les systèmes d'assainissement susceptibles d'impacter la qualité des eaux au regard de l'usage baignade											
	directive eaux de baignade	Surveillance de la qualité des eaux de baignade		Mettre en place sur les périmètres identifiés un assainissement adapté à la protection des eaux de baignade dans les zones où se pratiquent la baignade et les loisirs nautiques : * réseau de très bonne qualité, collectant tous les rejets en amont en amont d'une zone de baignade et équipé de systèmes permettant d'anticiper et d'enregistrer les périodes de débordement * éloigner le plus possible le rejet de la zone de baignade * dispositif de traitement, de préférence extensif, permettant un abattement de la pollution bactérienne * priorité aux dispositifs permettant une consommation du rejet avant la zone de baignade											
	directive eaux de baignade	Interdiction de baignade en cas de qualité hors normes		Gérer ce système avec soin, notamment en période de fréquentation											Problème potentiel d'ordre financier en matière de surveillance si c'est à la charge des collectivités

directive eaux de baignade	Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières...)		Mettre en place un dispositif d'alerte permettant de prendre des interdictions préventives en cas de risque de contamination des zones de baignade (incident de fonctionnement d'assainissement, pollutions accidentelles, conditions météo particulières...)	
directive eaux de baignade	Corréler la levée des interdictions de baignade à la mise aux normes des systèmes d'assainissement (approche conjointe des problématiques baignade & assainissement avec tous les outils (financiers, techniques, réglementaires...))		Avoir une politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires sur le respect des directives à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)	
directive eaux de baignade			Mettre en place un suivi des cyanophycées et des algues toxiques	
directive eaux de baignade			Interdire la baignade en cas de teneur dangereuse en cyanophycées ou en algues toxiques	
directive eaux de baignade			Réimputation des pénalités des condamnations européennes aux collectivités non conformes aux directives	
directive eaux potable	Mise en place de protections réglementaires des captages	5F06	Révision de protections réglementaire de captages anciennes	5F06
directive eaux potable	publication annuelle par la DDASS de la qualité des eaux d'alimentation distribuées	5F21 - 5F22	Poursuivre la politique de communication des services réglementaires et de leurs partenaires en l'élargissant au respect de la directive à l'échelle des territoires (enjeux, moyens, état actuel...)	5F21 - 5F22
directive eaux potable	mise en œuvre de mesures réglementaires adaptées en cas de dégradation de la qualité des eaux d'alimentation distribuées	5F09 ?	Définition des zones d'alimentation des ressources exploitées et potentielles	5F10
directive eaux potable			Définition des zones d'alimentation des captages exploités	5F10
directive eaux potable			mise en place de véritables périmètres de protection adaptés à la protection des captages et avec des autorisations de prélèvement respectant la ressource	00
directive eaux potable			mise en place d'un groupe d'experts interdépartemental définissant les mesures de protection des captages et de leur zone d'alimentation les plus adaptées	00
directive eaux potable			mise en place ou renforcement de structures d'assistance aux maîtres d'ouvrages qui n'ont pas de structures suffisantes	00
directive eaux potable			favoriser la mise en place ou le renforcement de structures d'animation à l'échelle de la zone d'alimentation d'un captage et de la masse d'eau (sensibilisation à la problématique, appui sur la définition des mesures à mettre en oeuvre)	1A16 -1A17
directive eaux potable			sécurisation de la ressource (interconnexion des collectivités et exploitation de ressources d'origine différente)	

Respect des  
objectifs des  
"zones  
protégées"

directive eaux  
potable

Favoriser le regroupement  
intercommunal des maîtres  
d'ouvrage de façon à mutualiser  
et à asseoir leurs moyens  
financiers et techniques, en  
étendant le cas échéant les  
compétences de  
regroupements existants  
(mesures d'animation et de  
bonification financière - priorité  
aux regroupements en  
cohérence avec la ressource  
sollicitée et exploitée)

00

directive eaux  
potable

Favoriser des démarches  
collectives type contrat de  
nappe ou contrat de ressource

00

directive eaux  
potable

Favoriser le partenariat entre  
les collectivités et le monde  
agricole à l'échelle du périmètre  
d'alimentation des ressources  
exploitées et à l'échelle de la  
masse d'eau

00

directive eaux  
potable

Réimputation des pénalités des  
condamnations européennes  
aux collectivités non conformes  
aux directives

00

directive eaux  
potable

Obligation de conformité entre  
les documents d'urbanisme et  
le schéma AEP

2A07 +  
réciproque

directive ERU

Mise en conformité des systèmes  
d'assainissement pour les agglos  
produisant plus de 2000 eh

Mise en conformité des  
systèmes d'assainissement  
pour les agglos produisant plus  
de 2000 eh

directive ERU

Programme de contrôle

Favoriser le regroupement  
intercommunal des maîtres  
d'ouvrage de façon à mutualiser  
et à asseoir leurs moyens  
financiers et techniques, en  
étendant le cas échéant les  
compétences de  
regroupements existants  
(mesures d'animation et de  
bonification financière - priorité  
aux regroupements en  
cohérence avec le milieu  
concerné)

directive ERU

Délimitation des zones sensibles

Actions de rappel à l'ordre  
graduées :  
\* incitation  
\* mise en demeure  
\* blocage de l'urbanisation

directive ERU

Coordination des acteurs de  
l'assainissement (financiers,  
techniques, réglementaires) pour  
l'identification et la résolution des  
problèmes

Réimputation des pénalités des  
condamnations européennes  
aux collectivités non conformes  
aux directives

directive ERU

Groupe de pilotage  
départemental financier,  
technique, réglementaire pour  
fixer les priorités et stratégies  
d'action annuelles et les mettre en  
oeuvre

Obligation de conformité entre  
le schéma directeur  
d'assainissement, le  
programme d'assainissement,  
le schéma directeur des eaux  
pluviales d'une part et les  
documents d'urbanisme d'autre  
part (dans les 2 sens)

directive ERU

Correlation primes agence avec  
conformité réglementaire du  
système d'assainissement (aide  
au bon fnt)

Correlation primes agence avec  
conformité réglementaire du  
système d'assainissement (aide  
au bon fnt)

par rapport à la mesure 2A07, il faudrait  
arriver à une OBLIGATION de conformité  
RECIPROQUE entre ces deux  
catégories de documents

(etat du système  
d'assainissement=conformité ERU +  
conformité aux contrôles effectués par la  
police de l'eau)









**TABLEAU DE SYNTHESE DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU**

Tableau à remplir dans un premier temps avec des critères techniques et qui sera revu dans, un deuxième temps, en fonction des analyses économiques

BASSIN  
VERSANT GARDONS

Masse d'eau cours d'eau / transition/ coteière plans d'eau(1)		Rappel du risque NABE identifié (2)	MEFM (3)			Problèmes à traiter (4)					Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau		Désignation en MEFM	Usage spécifié 1	Usage spécifié 2	Assainissement urbain et industrie	Artificialisation	Prélèvements Gestion des débits	Pollutions agricoles et urbaines			Bon état / Bon potentiel 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
382	Le Gard de sa source au Gardon de Saint Jean inclus e le Gardon de Sainte croix	Faible	Non			X		X			Prélèvements	bon état		
381	Le Gard du Gardon de Saint Jean au Gardon d'Alès	Doute				X	X	X	X		Artificialisation Prélèvements Gestion des débits Pollutions agricoles		DD	toxiques St Sébastien d'Aigrefeuille/Activités passées d'extraction Demande de garder en MEFM avec objectif de bon potentiel en 2015. Pas de possibilité d'atteindre le BE compte tenu des altérations hydromorpho
380 a	Le Gardon d'Alès à l'amont des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Faible	Non			X						bon état		
380 b	Le Gardon d'Alès à l'aval des barrages de Ste Cécile d'Andorge et des Cambous	Fort	Oui	prot. z. urbaine		X	X	X	X		Assainissement industriel Artificialisation Prélèvements Gestion des débits Pollutions agricoles		DD sur BP	Pesticides Toxiques Morphologie
379	Le Gard du Gardon d'Alès au Bourdic	Doute				X	X	X	X		Artificialisation Prélèvements Gestion des débits Pollutions agricoles		DD	Pesticides Morphologie Activités passées d'extraction Demande de garder en MEFM avec objectif de bon potentiel en 2015. Pas de possibilité d'atteindre le BE compte tenu des altérations hydromorpho
378	Le Gard du Bourdic à Collias	Faible	Non			X						bon état		Sous réserve gestion quantitative amont
377	Le Gard de Collias à sa confluence avec le Rhône	Doute	Non			X	X	X	X		Artificialisation Pollutions agricoles	bon état		

Masse d'eau souterraine (1)		Rappel du risque NABE identifié (2)			Problèmes à traiter (4)					Problèmes persistant en 2015 (5)	Objectif final proposé (6)		
N°masse d'eau	Nom de la masse d'eau	risque nabe global	risque quantitatif	risque qualitatif	Prélèvements	Pesticides					Bon état 2015 (61)	Dérogations (62)	Précisions (63)
6602	Socle cévenol BV des gardons et du Vidourte	faible	faible	faible						bon état			
6128	Calcaires urgoniens des garrigues du Gard BV des Gardons	faible	doute	faible	X	X				bon état			
6129	traitée avec la Cèze												
6220	Mollasses miocènes du bassin d'Uzès	Faible	doute	doute						bon état		Sous réserve gestion du Projet exploitation Uzès	
6322	Alluvions du moyen gardon + Gardons d'Alès et d'Anduze	Fort	doute	fort		X				bon état			
6323	Alluvions du Rhône du copnfluent de la Durance jusqu'à Arles et Beaucaire + alluvions du bas gardon	Fort	doute	faible		X				bon état			
6507	Traitée avec la Cèze												